



Municipalité de
Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC de PIERRE-DE SAUREL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de l'assemblée régulière du conseil de ladite municipalité, tenue au lieu habituel des sessions, le lundi, 1^{er} mars 2010 (19h30) et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

MAIRE ET PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE : CLAUDE POTHIER
CONSEILLÈRES: NATHALIE CHAMPAGNE, HÉLÈNE GAGNON, NANCY PERRON
CONSEILLERS : DANY POIRIER, SIMON TESSIER ET GILBERT LAROCHE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE : CLAUDE GRATTON
ABSENCE :

RÉSOLUTION : 10-03-60

6.5 POLITIQUE POUR LES MARQUES DE SYMPATHIE RELATIF AU PERSONNEL MUNICIPAL ET AUX ÉLUS

10-03-60

Sur proposition de Hélène Gagnon, appuyée par Nancy Perron, il est unanimement résolu d'établir la politique suivante relativement aux marques de sympathie (don : 50\$, fleurs : 75\$) lorsqu'un membre du personnel ou un élu vit le deuil pour les situations suivantes : père, mère, enfants, frères, sœurs, grands-parents, beau-père et belle-mère.
Adoptée

Copie certifiée conforme par

Le Secrétaire-trésorier,


CLAUDE GRATTON, gma
Directeur général